

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

CL10331-012

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la société @CT10N à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la société @CT10N.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués \*

Votre Nom \*

BOURLON Tonique

Nom / Prénom du débiteur

18 résidence des Cottages 78810 Fenechelles

Numéro et nom de la rue

78810

Ville

Fenechelles

Code Postal

France

Pays

FR76 3000 3019 0600 0517 6332 515

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

S0GEFRPP

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

EURL @CT10N

I. C. S

F R 3 3 Z Z Z 8 1 1 4 0 3

Adresse  
créancier

du 6 ALLEE DES IRIS

7 8 4 1 0 AUBERGENVILLE

FRANCE

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à \*

Fenechelles

Date (JJ/MM/AAAA)  
01 02 2017

Signature(s) \*

Veuillez signer ici



Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez retourner ce document rempli et signé à la société @CT10N - 6 allée des Iris 78410 Aubergenville ou par mail à [contact@act10n.fr](mailto:contact@act10n.fr)

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1<sup>er</sup> prélèvement le 10/02/17  
contrat débute le 01/02/17